

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six de novembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, MM. VEY Patrick

Absente : Melle AVOUAC Sophie

Absent représenté : M DIDIERJEAN Renaud

Mme FAURE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI souhaite faire une déclaration : *« A la lecture du compte-rendu de la séance dernière, j'apparais vraiment comme une opposition systématique, il n'en est rien : je suis en effet profondément attachée à la démocratie : ce sera donc la teneur de mon intervention, en accord avec mes 5 colistiers. L'existence du comité scientifique, dont les travaux sont terminés, puisque le projet est « ficelé » a été suggérée lors du conseil du 29 mars 2009. A ce jour, le conseil municipal, lieu d'exercice de la démocratie locale n'en connaît ni la composition, ni les véritables missions. Qui a nommé ces membres ? Sur quels critères ? Comment participer à ses travaux lorsqu'on ne connaît ni le lieu, ni la date ? Tout cela s'est fait dans la parfaite opacité. La légalité de ces décisions est discutable. Il en est de même pour le projet de l'école de musique, dans lequel la commune est largement partie prenante financièrement : les plans, là aussi ficelés n'ont même pas fait l'objet d'une information au conseil municipal. Ce conseil chronométré (20h à 22h30) est un monologue illustré, assez peu représentatif d'une démocratie. »*

André NICOLAS regrette que certains projets finalisés soient présentés en Conseil Municipal et qu'il soit demandé de les approuver sans réelle discussion. Il cite en exemple le projet de sens de circulation que le Cabinet d'Etudes n'avait pas présenté en Conseil Municipal. Didier CHAZALON réplique qu'il l'avait été auparavant par ses soins. Il ajoute que la commission Urbanisme avait travaillé en amont et qu'un nombre important de réunions avaient été organisées. André NICOLAS reconnaît la chose mais estime que le sujet n'a pas été suffisamment débattu en Conseil. Didier CHAZALON rétorque que l'ancienne municipalité n'avait jamais en son temps intégré les membres de l'opposition dans un quelconque projet. Il précise que les commissions sont mises en place pour préparer les dossiers et que des dossiers comme celui du sens unique requièrent un travail de réflexion et d'étude conséquent. Il s'adresse à Jean-Paul PANNEFIEU en lui rappelant qu'il fait lui-même partie de la commission qui a travaillé sur le sens unique, qu'il a participé aux débats et a été tenu informé de l'avancée des travaux. Maryse BALDET estime que les membres du Conseil doivent faire confiance aux membres des commissions qui préparent les travaux. Josette

BERRY précise que les membres de l'opposition ne sont pas là pour faire de l'opposition systématique. André NICOLAS souhaite que le cours des travaux des commissions soit présenté en Conseil. Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller peut intégrer, s'il le souhaite, les différentes commissions ou prendre en charge un dossier, comme cela a déjà été proposé. Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'il avait proposé de continuer à travailler sur le projet de la station d'épuration mais estime en avoir été exclu. Monsieur le Maire réplique que c'est peut être ce qu'il a ressenti mais que ce n'était absolument pas le cas. Par souci de transparence, il propose de fournir aux membres de l'opposition, au moins deux jours avant le conseil, les documents inscrits à l'ordre du jour et de présenter les comptes rendus des travaux des commissions en Conseil.

Eric ANDRIEU demande ensuite si le dossier concernant les dégradations constatées à la rentrée dans les locaux de l'école primaire a été traité. Monsieur le Maire rappelle que les locaux avaient été utilisés par le Centre de Loisirs en juillet et par le Festival au mois d'août. Contactés à ce sujet, les responsables des deux associations devaient faire le point avec la directrice de l'école et parvenir à un compromis. Le résultat de ces tractations n'est pas connu à ce jour.

Régis LAC précise pour sa part qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du dernier conseil présenté dans le journal. Il tient à indiquer que l'emprunt du gymnase a bien été voté. En revanche, c'est le vote du budget qui a été, lui, mis en instance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 6 voix contre.

Présentation des différentes réunions

- Projet Stevenson. Lundi 23 novembre

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie et d'une parcelle non bâtie sises section AB n° 5 et 6 (le bourg) : la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Convention ville touristique** : Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter la dénomination de commune touristique. Cette dénomination est prise par arrêté préfectoral pour 5 ans. Le Conseil approuve.
- **Demande de Mesdames et Messieurs CHANAL, VERDUN, CRESPIY** : consécutivement à la demande de Madame Charbonnier traitée lors du précédent conseil, les propriétaires de la maison voisine souhaitent acquérir, à leur tour, une partie du domaine public au Crouzet de Meyzoux, soit environ une surface d'environ 160 m² située devant la propriété de la parcelle 878. Philippe CRESPIY se retire de la délibération car cette affaire concerne sa famille. La seule parcelle desservie appartenant à la famille et l'acquisition ne portant pas préjudice à la collectivité, le Conseil approuve avec 1 abstention, en précisant que le document d'arpentage sera à la charge des acquéreurs et que le prix de vente reste fixé à 10 € le m².
- **Dossier LAURENT** : Monsieur le Maire rappelle la demande des époux LAURENT évoquée lors du dernier conseil. Ces derniers considèrent qu'un chemin rural a été par erreur cadastré sur leurs parcelles. Ils souhaitent que ce chemin, d'après eux peu utilisé, leur soit restitué. Monsieur le Maire présente le plan cadastral et des photos du terrain en question. A l'unanimité, le Conseil rejette la demande de cession considérant qu'il s'agit de façon incontestable d'un chemin rural. Actuellement clôturé à tort, il devra être ouvert dans les plus brefs délais.

- **Tarifs 2010**: Alain GALLAND présente les tarifs 2010. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Location de la salle des fêtes avec la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance à fournir)

Restaurateurs de la Commune	260 €
Restaurateurs hors Commune	260 €
Repas privé Commune	260 €
Repas privé hors commune	500 €
Associations de la commune	100 € (sans restaurateur)
Associations hors commune	300 €

Location de la salle des fêtes sans la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance à fournir)

Privé de la Commune	110 €
Privé hors Commune	350 €

Assemblée générale de banque	350 €
Ventes commerciales	350 € par jour
Associations hors commune	170 €
Associations CCPM	100 €
Associations de la commune	50 € (une manifestation gratuite par an).
Spectacles et manifestations écoles	gratuit
Associations caritatives locales	gratuit

Prêt de matériel

	Barrières Vauban	Chaises	Tables	Sono	Barnum	Podium
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit Caution 300 €	Gratuit Caution 300 €	Gratuit
Associations hors commune	35 €	10 € par tranche de 50 chaises	2 € la table	Non	Non	2 € le module (hors CCPM)
Privés de la commune	Non	10 € par tranche de 50 chaises	2 € la table	Non	Non	2 € le module
Privés hors commune	Non	15 € par tranche de 50 chaises	5 € la table	Non	Non	Non
Communes de la CCPM et du Canton	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Non	Gratuit	Gratuit

Location de la salle de la vicairie

Aux particuliers avec un maximum de 19 personnes : 50 €
Assemblée générale (banque, assurance) : 100 €

Location de la salle du camping selon disponibilité et hors période de chauffage

Aux particuliers 60 €

Eau, Assainissement

Abonnement eau 50 €
 Le m³ de 1 à 150 m³ 0,80 €
 Le m³ de 151 à 300 m³ 0,60 €
 Le m³ au dessus de 301 m³ 0,45 €
 Abonnement assainissement 50 €
 Le m³ d'eaux résiduelles 0,77 €

Cantine

Le ticket repas 3.20 €

Cimetière

La concession (nouveau cimetière) 800 € pour 50 ans
La concession (ancien cimetière) 600 € pour 50 ans
 Concession d'une personne (nouveau cimetière) 400 € pour 50 ans
Concession d'une personne (ancien cimetière) 300 € pour 50 ans
 Colombarium (1 niche de 4 places) 1585 € pour 50 ans
 Renouvellement d'une concession au cimetière 500 € pour 50 ans
 Renouvellement d'une concession d'une personne 400 € pour 50 ans

Piscine

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement
Adultes	2 € 50	20 €	45 €
Tarif réduit Etudiants - enfants (4-16 ans)	1 € 20	10 €	23 €
Classe piscine- Colonie-Centres de Vacances	0,80 € sur facture		
Visiteurs	0,50 €		

“Visiteurs” : personnes accompagnant les enfants de moins de 8 ans.

Musée municipal

Adultes 2 €
 Tarif réduit Groupe 1 €
 Scolaires 0 € 50
 Scolaires de la Commune encadrés gratuit

Camping municipal

Par emplacement 4€
 Par campeur (Forfait eau + 1 jeton par campeur) 2 € 25
 Par véhicule 1 € 25
 Par branchement électrique 2 € 50

Le jeton de douche supplémentaire	1 € 60
Animaux de compagnie	0 € 50
Emplacement camping-car	5 €

Randonneurs à pieds et à vélo :	
Forfait emplacement + 1 campeur	4 €
Jeton machine à laver :	4 €

Châteaux

Haute saison Du 17 juillet au 20 août	380 €
Saison Du 28 juin au 16 juillet Du 21 août au 27 août	230 € *
Moyenne saison Du 29 mai au 27 juin Du 28 août au 24 septembre	210 €*
Vacances d'hiver Du 6 février au 7 mars Du 18 décembre au 2 janvier	230 €*
Basse saison Du 30 octobre au 17 décembre Du 2 janvier au 5 février Du 8 mars au 28 mai Du 25 septembre au 29 octobre	180 €*
Week-end	80 € sans chauffage 100 € avec chauffage
Caution	La moitié d'une semaine en haute-saison

* forfait chauffage : 40 € par semaine

Gîte d'étape

La nuitée par personne	12.50 €
Tarif groupe (19 personnes)	10 €

Droit de pesage pont-bas

Pesée unique (véhicule, remorque...)	5 € 50
Pesée + tare (véhicule, remorque...)	8 €
<i>(Pour info : contrôle Velay précision : 1 168 €)</i>	

Droit de pesage animaux

Veau, bovin, équidé, porc par tête	2 € 50
Ovin (1 à 5)	1 € 50
Ovin (6 à 10)	2 €
Ovin (11 à 15)	2 € 50
Ovin (16 et plus)	3 €

Pesage hors marché 3 €

Droit de place

Forains prix de base minimum	2 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0 € 50
Veau, bovin, équidé par tête	1 €
Ovin (1 à 5)	0 € 50
Ovin (6 à 10)	1 €
Ovin (11 à 15)	2 €
Ovin (16 et plus)	3 €
Volle primeurs	4 € chaque fois
Varraud fromage	200 €
Beaumel primeur	5 € chaque fois
Fargeau Poissonnier, camion Pizza	200 €
Chanal cycles	90 €
Camion outillage	50 €
Cirque, spectacle	30 €

Carnets

Carnets de couleur jaune : 0.50 €
Carnets de couleur blanche : 1 €
Carnets de couleur rose : 5 €
Carnets de couleur verte : 10 €
Carnets de couleur bleue : 20 €

Fête foraine

Place du Couvent:

Auto-Chabanon :	125 €
Jeux :	17 €
Manège enfants Rossi :	55 €
Tir Bénonie Christiane :	15 €
Frites :	15 €

Place François d'Estaing:

Tir Rossi:	30 €
------------	------

Tennis plein air (Tarif horaire)

Joueurs de la Commune	3 € 80
Joueurs extérieurs à la Commune	5 € 30

Salle omnisports (boulodrome)

Privé apéritifs	70 €
Location (commune et CCPM)	25 € par mois

Bibliothèque

	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Habitants hors commune</i>
Abonnement famille	17 €	20 €
Abonnement adulte	12 €	15 €
Abonnement enfant	3 €	3 €

Abonnement maisons de retraite et convalescence	150 €
---	-------

- **Portails du cimetière** : Michèle FOURNEL souhaite utiliser le reliquat des crédits votés pour le cimetière pour restaurer les portails du cimetière. Plusieurs devis sont présentés. Le Conseil approuve à l'unanimité d'effectuer des travaux de maçonnerie pour 1 250 € HT, des travaux de ferronnerie et de peinture pour 3 607 € HT, et des travaux de rénovation d'un container destiné au stockage des déchets divers pour 784 € HT.
- **Budget gymnase** : Monsieur le Maire présente le budget annexe créé pour le complexe sportif, un budget soumis à TVA en raison de la vente d'électricité à ERDF :
 - o 2138 (constructions) 610 000 €
 - o 1641 (emprunt) 610 000 €
 - o 6262 (frais téléphone et divers) 1 000 €
 - o 707 (recettes) 1 000 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Achat camion et mini pelle** : Monsieur le Maire explique que l'entretien des fossés a pris un retard considérable. Souvent peu profonds et donc peu efficaces, ils se détériorent, accélérant au passage la dégradation de la voirie. D'après les calculs et estimations effectués par Régis Lac, l'achat d'un matériel adapté permettrait au service technique d'effectuer ce travail d'entretien à un coût n'excédant pas celui d'une entreprise privée (charges de personnel et diverses comprises). Cet achat permettrait d'équiper la commune d'un matériel performant et adapté aux besoins. En effet, l'équipe technique doit, en période hivernale, supprimer l'équipement du camion polyvalent utilisé pour le déneigement pour effectuer d'autres travaux et l'équiper à nouveau dans l'urgence en cas de chute de neige. A la perte de temps s'ajoute de surcroît le manque de souplesse d'utilisation du véhicule. De plus, le tractopelle actuellement utilisé ne permet pas d'intervenir dans tous les secteurs du bourg et ne correspond plus aux besoins actuels. Maurice Marcon présente un camion benne et une mini pelle équipée de 3 godets. Ce camion pourrait permettre de transporter la mini pelle, ainsi que des gravats, du matériel ou des déchets verts. Le Conseil décide, avec une abstention, d'acquérir ces matériels d'occasion : 15 600 € HT pour le camion, 6 300 € HT pour une benne acier, 46 000 € HT pour la mini pelle.
- **Règlement des marchés et des foires** : un document préparatoire avait été envoyé à tous les conseillers. Renée VAGGIANI demande si l'on sera en mesure de faire appliquer les nombreux règlements établis. Monsieur le Maire précise que la réglementation mise en place a pour but de définir un cadre indispensable et d'améliorer le fonctionnement des marchés et des foires, en accord avec les professionnels concernés. Il précise par ailleurs, que progressivement, tous les bâtiments communaux prêtés à des associations sont dotés d'un tel document dont l'objectif est de permettre une meilleure gestion des installations et le respect de celles-ci. Une réunion avec les commerçants non sédentaires aura lieu la semaine prochaine afin d'entériner ce règlement. Le Conseil approuve ce dernier à l'unanimité.
- **Projet FOUR-STOCKY** : Monsieur le Maire présente le nouveau projet de réhabilitation d'une ancienne maison située sur un domaine de 38 hectares acquis par Messieurs FOUR et STOCKY. Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de demander des précisions aux acquéreurs car l'aménagement envisagé semblait ne pas respecter la réglementation du P.L.U. Pour obtenir plus d'informations, Monsieur le Maire et Didier CHAZALON ont rencontré les personnes concernées et fait part des différentes remarques qui avaient été faites. Un projet légèrement modifié a ainsi été fourni. Il semble s'intégrer davantage dans le paysage et respecter la législation en vigueur. Comme cela est toujours le cas, la commune effectuera une extension du réseau d'eau et du réseau électrique à ses frais jusqu'au droit de la parcelle. Le chemin

d'accès à la future maison et le système d'assainissement non collectif seront à la charge des propriétaires. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Projet parking rue St Pierre** : Après négociation avec le Cabinet Immobilier en charge du dossier, Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles AC 182 (150 m²), et AC 185 (113 m²) pour un montant 13 000 €. La maison située sur l'une des parcelles sera ensuite démolie afin de permettre la création d'un parking à proximité de la rue Saint Pierre. Le Conseil approuve à l'unanimité cette acquisition.
- **Document d'arpentage du Cabinet COUET** : Monsieur le Maire présente un ancien document d'arpentage concernant le chemin Notre Dame de la Pitié. N'ayant pas commandé le relevé en question, il souhaite savoir s'il s'agit d'un dossier non régularisé à ce jour. Jean-Paul PANNEFIEU explique que ce document avait été réalisé en 2007 pour permettre l'aménagement et l'élargissement du chemin en question. La facture doit donc être réglée par la commune.
- **Etude P.V.R.** : Monsieur le Maire présente les devis concernant des relevés topographiques à réaliser pour la mise en place de la P.V.R. Le cabinet COUET, moins disant, est retenu pour 1 827.50 € HT.
- **Approbation du zonage d'assainissement** suite à la révision du P.L.U = aucune modification n'ayant été apportée, il est approuvé à l'unanimité.
- **Achat d'un terrain par le CAT de Meymac** : Monsieur le Maire explique que pour des raisons techniques, les responsables du CAT Meymac souhaitent procéder à un échange de parcelles. Cet échange ne portant pas préjudice à la commune, les bâtiments à toitures photovoltaïques destinés à accueillir une unité de déchiquetage de bois et un atelier de fabrication de palettes seraient donc bâtis sur la parcelle initialement destinée au marché aux bestiaux. L'accès serait commun. Pour des raisons pratiques, il est préférable que la commune acquière la parcelle B 115 de 6 316 m² à un tarif identique à celui négocié pour la parcelle B 118, et revende ensuite au CAT Meymac la surface nécessaire (soit 7 198 m² et 2 211 m²). Cette solution ayant été avalisée par un notaire, le Conseil approuve avec une abstention.
- **Déneigement** : Monsieur le Maire rappelle que la commune doit encore verser le solde des frais de déneigement de l'exercice 2009 à la Communauté de Communes.
- **Caveaux** : Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de deux caveaux en bon état qui ont été repris par la Commune. Le prix du plus grand est fixé à 1 500 € et celui du plus petit à 1 200 €.
- **Repas des ATSEM** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré les ATSEM pour évoquer ensemble la question des repas pris dans le cadre de leur travail. Il rappelle que ce point avait été évoqué lors du précédent conseil dans le but d'obtenir des informations supplémentaires de la part de Renée VAGGIANI, en tant qu'ancien maire. Interrogée à ce sujet, elle avait affirmé alors ne pas avoir été au courant de cette situation, chose que les ATSEM contestent. Ces dernières affirment en effet que la gratuité des repas avait été acquise en échange de concessions de leur part. Elles avaient ainsi accepté de travailler 10 heures d'affilée en réduisant leur pause au moment du déjeuner pour pouvoir assurer le service à la cantine dans de bonnes conditions. Renée VAGGIANI précise que la surveillance du repas entre dans leurs compétences. De l'avis général il est difficile de remettre en question cet acquis relativement ancien, d'autant qu'il résulte d'un accord qui présente certains avantages pour la commune et ses écoles maternelle et primaire. Cet avantage devra néanmoins désormais figurer sur les bulletins de paie comme avantage en nature.

Questions diverses

- **Maison CHANON** : la démolition de la maison dont la commune avait fait l'acquisition il y a quelques mois a été effectuée par le Conseil Général. La traversée du village de Saint Victor est désormais plus sûre et le site réaménagé pourra être utilisé par les habitants.
- **Avenir du camping** : Monsieur le Maire souhaite qu'une discussion s'engage sur l'avenir du camping municipal et pose plusieurs questions : une commune a-t-elle pour vocation de gérer et d'entretenir un camping ? la commune en a-t-elle les moyens financiers et humains ? qu'attend-on du camping ? quelles autres solutions peut-on envisager pour relancer l'activité et rendre cette structure plus attractive ? Le débat s'engage mais aucune proposition réellement novatrice n'émerge. Le manque d'animations et la fermeture de l'accueil en fin de journée constituent pour certains des points négatifs. Pour d'autres, certains campeurs recherchent au contraire le calme. L'installation d'une vidange pour les camping-cars dès l'an prochain pourrait permettre d'attirer du monde. Josette BERRY suggère de parvenir à un partenariat avec l'association des enseignants à la retraite à laquelle elle appartient, ceci afin de fidéliser une clientèle. Elle propose de se renseigner à ce sujet. Le débat est pour l'heure suspendu.
- **Bilans financiers** : Régis LAC présente les résultats de la piscine et du musée depuis plusieurs années. Le coût de la piscine varie suivant les années. Il est en baisse par rapport à 2007 mais en hausse par rapport à 2008 pour deux raisons majeures : cette année, une mise aux normes des installations a été effectuée et des actes de vandalisme ont nécessité des réparations. Les recettes sont quant à elle en hausse régulière depuis 2007, l'absence de plan d'eau cet été en raison des dégâts causés par la crue de novembre 2008 ayant entraîné une augmentation du nombre des entrées. En ce qui concerne le musée municipal, les coûts de fonctionnement sont en hausse régulière. Les recettes sont cette année en légère baisse.
- **CPIE** : Monsieur le Maire informe qu'un partenariat a été établi avec l'agence de l'Eau afin de faire un état des lieux sur les bâtiments publics pour économiser l'eau. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Dates diverses

- Commission Travaux le samedi 5 décembre à 10 heures
- Samedi 5 décembre Téléthon.
- Repas des Anciens le dimanche 6 décembre.
- Repas du Club de la Gazeille le jeudi 10 décembre.
- Marché de Noël le 13 décembre.
- Prochain conseil le 17 décembre 2009.

La séance est levée à 22 h 45.